Rives -en- Seine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-121	**Convention tripartite de partenariat Affrètement d'un petit train touristique**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'Armada 2027 et de la valorisation de l'offre touristique du territoire, Caux Seine Normandie Tourisme (CSNT), la commune de Rives-en-Seine et la société En'Train Évènements souhaitent collaborer afin de proposer des balades commentées en petit train touristique, du 17 juin 2027 au 26 juin 2027, sur les secteurs de Saint Wandrille-Rançon, Caudebec-en-Caux et Villequier.

Monsieur le Maire précise également que la société En'Train Évènements s'engage à assurer une navette lors de la Fête de la Musique, le 21 juin 2027.

Il convient donc de conclure une convention tripartite entre CSNT, la commune de Rives-en-Seine et la société En'Train Évènements pour définir les modalités de partenariat et d'affrètement par CSNT du petit train touristique dans le cadre de l'Armada 2027.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant que l'objectif de la commune est de contribuer au développement de la fréquentation touristique et à l'animation du territoire pendant cette période de festivités ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-121-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention tripartite de partenariat ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer ainsi que les avenants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET